



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation

L'utilisation d'un véhicule est nécessaire dans notre quotidien (travail, étude, plaisir, santé, indépendance...). Le permis de conduire est donc nécessaire à tous, surtout lorsqu'on vit dans des lieux peu desservis par les transports publics. De ce fait rouler en sécurité est donc l'affaire de tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Et afin de limiter les risques d'accident et de diminuer le taux de mortalité sur la route pour les différents usagers, un nouveau programme de formation est mis en place : Référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne (REMC)

L'objectif et l'utilisation du REMC est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétence en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

L'éducation routière par le continuum éducatif est aussi un moyen de lutter contre la « non- civilisation » routière des moins jeunes.

PERMIS B

De nos jours la conduite d'un véhicule est devenue indispensable dans notre quotidien. De ce fait la sécurité routière nous rend tous responsable. Environ 20% des tués sur la route sont des jeunes conducteurs. Les accidents de la route n'est pas une fatalité, il est souvent la cause d'un mauvais comportement de l'Homme (alcool, drogues, vitesse, fatigue...)

Afin de limiter les risques routiers pour les conducteurs débutants, un nouveau programme de formation est mis en place : le REMC (référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne). L'objectif général du REMC est de permettre au conducteur débutant d'acquérir la maîtrise de compétences en matière de savoir être, de savoirs, de savoir-faire et de savoir devenir. Les enseignants diplômés formés vous accompagneront dans cette démarche.

Avant la formation une évaluation d'une heure sera effectuée afin de fixer un volume prévisionnel d'heures de formation. Puis suite à l'obtention de l'épreuve théorique générale et à la validation des compétences du programme REMC (20 heures minimum de formation pour les permis B, B78) nous pourrons présenter l'élève à l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve vous serez accompagnés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

LA PARTIE THEORIQUE DU PERMIS B. L'ETG.

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique.

Elle est composée de cours de code, de séance d'animation sur 12 thèmes et d'examens blancs.

Déroulement : l'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.



L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CONDITIONS DE PASSAGE PERMIS B : À la suite de l'obtention de l'ETG et de la validation des compétences du programme REMC, nous pourrons vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve l'élève sera accompagné par un enseignant titulaire du Titre Professionnel CSR ou du BEPECASER. L'élève devra être muni de sa pièce d'identité.

Vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule, 1^{er} secours

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

Quel que soit le résultat de l'épreuve, vous pourrez visualiser ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.



PERMIS A2

Le permis moto est surtout un permis « plaisir » ; cependant il devient un permis « pratique » : pratique pour se déplacer et stationner. Cependant, la pratique du 2 roues revêt un caractère plus que dangereux (23 X plus de risque de s'accidenter qu'en auto).

Cela implique une formation de rigueur et l'acquisition de très bonnes techniques pour pallier au Danger.

De ce fait, la Sécurité Routière oblige un parcours sécuritaire qui consiste dans l'obtention en 1^{er} lieu du Permis « A2 » : permet de conduire les véhicules suivants : **Moto (avec ou sans side-car) d'une puissance n'excédant pas 35 kW** : kW : Kilowatt (47,5 ch : ch : Chevaux), dont le rapport puissance/poids est inférieur ou égal à 0,2 kW : kW : Kilowatt /kg.

Il vous faudra circuler pendant 2 ans avec le permis A2 avant de prétendre à une formation de 7h pour vous voir délivrer le permis A (qui donc n'est pas un examen mais une passerelle. Le **permis** A permet de conduire les véhicules suivantes : Moto, avec ou sans side-car, quelle que soit sa puissance. 3 roues d'une puissance supérieure à 15 kilowatts.

Avant la formation A2, une évaluation d'une heure sera effectuée afin de fixer un volume prévisionnel d'heures de formation.

LA PARTIE THEORIQUE DU PERMIS A2. L'ETM

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Elle est composée de cours de code, de séance d'animation sur 12 thèmes et d'examens blancs.

Déroulement : l'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

Le contenu de l'Épreuve Théorique Moto

L'objectif de la mise en place d'un nouvel examen du Code de la route dédié à la moto étant d'abaisser le nombre d'accidents mortels, l'Épreuve Théorique Moto est véritablement axée sur le phénomène moto.

On va vous demander de montrer que vous connaissez les règles du Code de la route, mais pas seulement ! Vous devrez également démontrer que vous maîtrisez les caractéristiques des autres usagers et que vous savez correctement entretenir un deux-roues. **Pour décrocher l'ETM, le motard en herbe que vous êtes devra savoir s'adapter en toutes circonstances**, preuve de votre capacité à conduire de façon sûre !

Le fonctionnement de l'ETM est le calqué sur celui de l'ETG.

CONDITIONS DE PASSAGE PERMIS A2 : À la suite de l'obtention de l'ETG et de la validation des compétences du programme REMC, nous pourrons vous présenter à



l'épreuve pratique du permis de conduire. Lors de cette épreuve l'élève sera accompagné par un enseignant titulaire du Titre Professionnel CSR ou du BEPECASER. L'élève devra être muni de sa pièce d'identité.

Les épreuves sont scindées en 2 parties sur 2 journées (non consécutives).

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité celui-ci vous explique les modalités de l'examen :

Alors que l'examen pratique du permis ne comprend qu'une épreuve de circulation, celui du permis moto en comprends deux. Tout d'abord, les candidats devront passer **l'examen du plateau**, qui permet d'évaluer leurs compétences hors circulation. Ensuite, ils devront se présenter à **l'examen en circulation**. Celui-ci a pour objectif de valider, ou non, si le candidat a bien acquis l'ensemble des connaissances et des comportements nécessaires pour circuler en toute sécurité parmi d'autres usagers de la route. La durée totale de l'examen du permis moto est de 45 minutes environ. Les candidats se présentent munis de leur propre tenue complète sur le lieu de l'épreuve. Leur tenue doit comprendre l'ensemble des équipements obligatoires et homologués :

- un casque
- une paire de gants
- un blouson avec une dorsale
- un pantalon
- des chaussures fermées

Dans le cas où la tenue des candidats ne comprendrait pas l'ensemble de ces prérequis, **l'accès à l'épreuve leur sera systématiquement refusé pour des raisons évidentes de sécurité.**

L'examen du plateau

L'examen de la partie moto comprend une épreuve hors circulation qui se déroule sur un plateau. Celle-ci dure généralement **une quinzaine de minutes** et elles permettent d'évaluer l'acquisition de plusieurs savoirs essentiels pour chaque candidat. En effet, durant ces exercices, l'inspecteur va contrôler les compétences suivantes :

- la gestion de l'équilibre (avec et sans passager)
- la connaissance et l'utilisation des diverses commandes
- les techniques d'évitement et de freinage des deux-roues

À l'issue du parcours, les candidats sont interrogés à l'oral sur des notions de sécurité routière. De manière générale, il s'agit de vérifier **la manière de se positionner dans une situation complexe.**



L'examen de circulation

Pendant les 30 minutes de **l'épreuve allouée à la circulation**, les candidats à l'examen du permis moto sont évalués sur les points suivants :

- quitter une place de stationnement
- se réinsérer en toute sécurité dans la circulation après un arrêt
- emprunter des lignes droites, négocier des courbes
- changer de direction et franchir des intersections
- utiliser des voies d'accélération et de décélération
- maîtriser le dépassement et le croisement de véhicules tiers

Comme pour le permis B, les précautions liées au démarrage et à l'arrêt du véhicule sont également prises en compte dans la notation.

Pour le permis moto, il est possible de valider l'examen du plateau, mais de rater l'épreuve en circulation. Les candidats malchanceux disposent de **3 ans pour retenter leur chance lors de l'examen de circulation**. Cependant, ils ne pourront effectuer qu'**un maximum de 5 tentatives** durant ce laps de temps. Ils pourront découvrir leurs résultats à leur examen du permis A2 sous deux jours directement sur internet. Si le résultat obtenu est favorable, l'administration délivrera au candidat un certificat d'examen du permis de conduire qui vaut pour titre de conduite lorsque l'issue est favorable. Celui-ci est valable en France pendant une durée de deux mois, en attendant la création du permis de conduire définitif.

Quel que soit le résultat de l'épreuve, vous pourrez visualiser ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire) en cas de réussite vous devrez imprimer ou télécharger votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant votre permis de conduire.